

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

2023/29

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/29

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 23/03/2021

Date d'Affichage : 08/04/2021

Télétransmis le : 08/04/2021

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VILOUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Régularisation foncière voirie Zone Artisanale : modification

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2023/09 du 19 janvier 2023 concernant la régularisation foncière de la voirie de la zone artisanale.

Il précise qu'une erreur s'est glissée dans le numéro de la parcelle concernée par l'acquisition.

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée en section ZN sous le numéro 96 d'une superficie de 318 m² au prix de 10 €/m².

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de la modification à effectuer
- Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'effectuer la régularisation foncière nécessaire à la desserte de la zone artisanale « la Grande Bellavarde ».

DECIDE d'acquérir la parcelle ZN 96, appartenant aux époux VUILLERME au prix de 10 €/m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à établir auprès de l'office notarial Jean-François FLAVENS et Clotilde CHAPPUIS, notaires à Chamoux-sur-Gelon ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,